

Syndicat des Vallées de la Marne et de l'Orconté
Commune d'Isle-sur-Marne

MODIFICATION DU PLU

Plan de zonage n° 1/2

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du XX/XX/XXXX
 arrêtant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

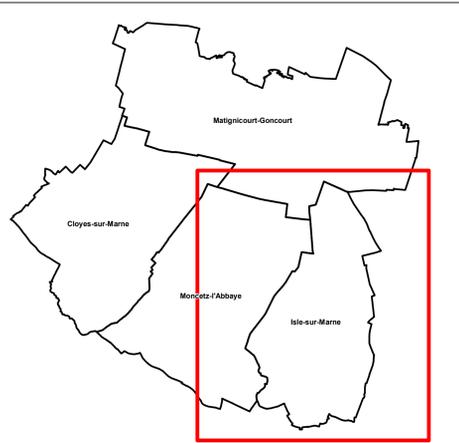
Fait à Saint-Remy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson,
 Le Président,

**DOCUMENT
 PROVISOIRE**

Réalisé le : 29/07/2021

ARRETE LE : XX/XX/XXXX

APPROUVE LE : XX/XX/XXXX

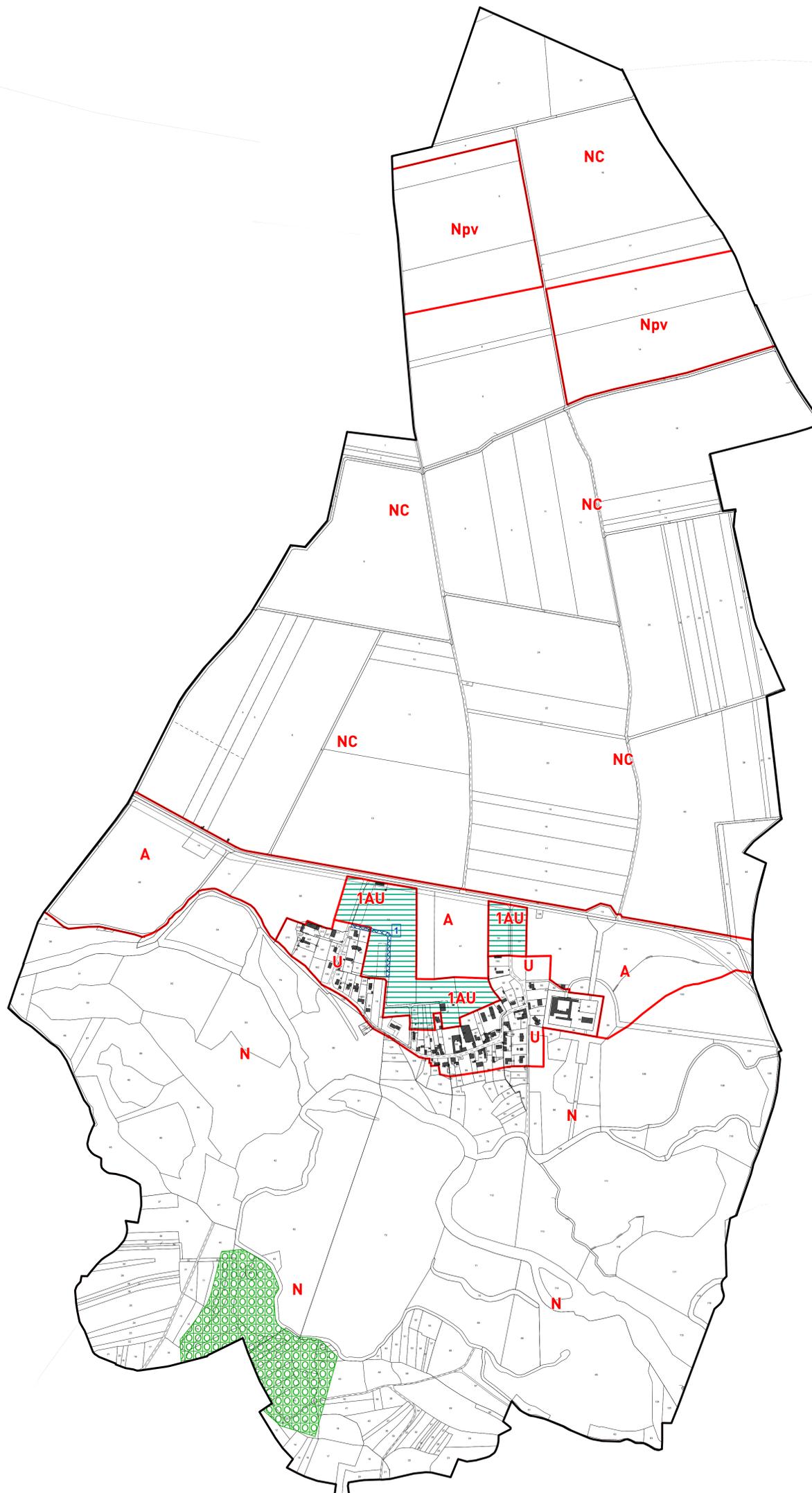


Légende

- Emplacement réservé
- Espaces Boisés Classés à créer ou à conserver
- Orientation d'aménagement

Limites de zone :
 U : zone peuvent être classés en zone U les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter
 1AU : zone peuvent être classés en zone à urbaniser les secteurs à caractère naturel non ou insuffisamment équipés destinés à être ouverts à l'urbanisation
 A : zone peuvent être classés en zone agricole les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique et économique des terres agricoles
 N : zone de protection face aux risques d'aléas naturels (inondation) et de préservation du patrimoine environnemental et paysager communal
 Nc : zone destiné aux carrières et aux équipements liés à leur réaménagement
 Npv : Secteur naturel d'énergies renouvelables

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	1 940 m ²	Création de voirie	Commune



0 50 100 150 200 250 Mètres